

Notes de la séance de la Commission d'établissement de Prélaz¹

Lundi 26 novembre 2012, de 20h00 à 22h00

Salle des maîtres du collège de Pierrefleur, ch. du Boisy 8, Lausanne

Parents : Mmes Déborah **Donoso**, Veronica **Stucky**
Professionnels : Mmes Amina **Gysling**, Nathalie **Jaunin** (directrice), Kahina **Sadaoui**, Cindy **Schmid**, Martine **Steiner**
Organisations : M. Gérald **Progin**
Autorités politiques : MM Benoît **Biéler**, Fabrice **Ghelfi**
Excusés : Mmes Olinda **Beja**, Chloé **Jonzier**, Marie-Jo **Marquis**, Muriel **Péclard**, Marie **Scheerer**, Ana Milena **Serna**, Nicole **Thürkauf**
MM. Marc **Bovet**, Fadil **Rexhepi**, Martin **Schnorf**

1. **Adoption de l'ordre du jour :**
Adopté

2. **Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2012 :**
Adopté

3. **Retour sur la séance du Conseil d'établissements lausannois du 26 novembre 2012 :**
Rapport sur le parascolaire :
Ce rapport sera présenté le 31 janvier aux Commissions d'établissements. A la suite de cette présentation, quatre groupes de travail seront formés :

- Parascolaire 1 (UAPE, APEMS)
- Devoirs surveillés
- Parascolaire 7-8H
- Coordination Villamont

-> Les membres des Commissions auront la possibilité de s'inscrire à l'un de ces groupes.

Consultations des élèves :

Art 117 de la LEO : Les établissements mettent en place des Conseils des élèves. Ils peuvent être entendus par la Commission d'établissement une fois par an.

Les Conseils des élèves sont obligatoires dès la 5-6eH mais les 3-4eH sont les bienvenus au sein de la Commission des élèves lausannois.

Au primaire, le Conseil se fait par bâtiment plutôt qu'au niveau de l'établissement. Il y a nomination de délégués, puis de délégués des délégués.

Deux délégués représenteront leur établissement à la Commission des élèves lausannois.

La séance constitutive de cette Commission aura lieu le 16 mai 2013 de 18h00 à 19h30.

Le Conseil du collège de Prélaz étant encore en formation, les collèges de Pierrefleur et de Beaulieu enverront un délégué chacun.

Dérogations horaires :

Les dérogations horaires doivent être préavisées par le CEL. Cela paraît compliqué vu le nombre de séances par an. Les Commissions d'établissements préavisent donc les demandes de dérogations et les transmettent ensuite au bureau du CEL.

Calendrier : Les deux séances de 2013 auront lieu le 16 mai et le 14 novembre 2013

4. **Campagne « Moi et les autres » :**

A ce jour, on compte :

Beaulieu : 9 classes volontaires (7 CYP1 et 2 CYP2)

Pierrefleur : 3 classes volontaires (3 CYP1)

Centre de Boisy : 2 groupes d'enfants motivés

Prélaz : 12 classes (3 CIN, 5 CYP 1, 4 CYP2) -> 26 groupes

Engagement des enseignantes :

¹ Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



1 séance de préparation sur la pause de midi le mardi 4 décembre.
1 seconde séance de mise au point avec les mêmes personnes à fin janvier.
Pro Senectute, par Mme Garcia, préparera les fiches d'ateliers pour la conduite

Ateliers en classes:

Les ateliers dureront 2 x 1h30 entre février et mai 2013.

A ces ateliers, il y aura la participation de 4 à 5 personnes âgées du quartier.

Les ateliers traiteront de l'un ou l'autre des thèmes suivants : a.) partage des lieux de vie, du quartier, des déplacements, b.) partage des savoirs, faire par une création, etc.; c.) partage autour de la thématique du temps.

Le groupe de suivi va s'étoffer d'une représentante de Prélaz : Mme Kahina Sadaoui, pour y faire le lien. On a par ailleurs toujours une enseignante de Beaulieu et une de Pierrefleur.

Prochaines séances du groupe de suivi :

Lundi 10 décembre : 18h00 à 19h30 : centre d'animation de Boisy

Lundi 28 janvier : 18h00 à 19h30 : centre d'animation de Boisy

Pro Senectute a produit un flyer qui sera donné aux enfants, aux associations, etc. Cinq cartes par enfant, en moyenne 100 cartes par classes au minimum seront distribuées. A ce nombre, il faut ajouter le nombre de cartes à poser dans les salles des maîtres des établissements et dans les divers lieux: commerces, etc.

Cette carte postale est reçue de manière très favorable par l'ensemble des commissaires présents.

Le but de ces cartes est de motiver des seniors de plus de 60 ans à s'engager dans le projet. Les enfants des classes pourront les donner aux personnes âgées de leur entourage pour leur expliquer le bien-fondé d'une participation à une activité avec eux, en classe. Ensuite, chaque personne sera contactée par l'animatrice de Pro Senectute pour un entretien au cours duquel sera expliqué ce qui est attendu d'elle pendant ces deux ateliers.

A l'occasion de ces contacts, ou plus tard, la question de l'engagement bénévole en faveur des écoles sera abordée.

Restitution ou rendu du projet : 1er et 2 juin 2013 à l'aula du collège des Bergières.

A cette restitution, toutes les classes et les enseignantes qui se sont engagées sont invitées, de même que toutes les personnes âgées participantes, les parents des enfants et nos partenaires (associations, donateurs, etc.). Pro Senectute doit encore réfléchir pour proposer une animation (spectacle) à cette occasion afin de témoigner de cette expérience. La Commission d'établissement est invitée à cette restitution.

5. Règlement d'établissement :

Retour sur la mise en place des travaux du 8 novembre. Après avoir comparé plusieurs règlements d'établissements, avec celui de Prélaz, le groupe penche vers un règlement en deux parties. La première en corrélation avec les articles de la LEO et RLEO, la deuxième partie tiendrait plus des règles de vie de l'établissement et cette partie engagerait plus formellement l'élève. Un signet en deux parties serait joint au règlement. La première partie serait signée par les parents et la deuxième par les élèves. Le signet serait ensuite collé dans l'agenda de l'élève.

La question des APEMS et des devoirs surveillés ayant été soulevée, il s'avère qu'ils ont déjà leur charte ou règlement qui est valable sur l'ensemble de la Ville. La Commission n'a donc pas à travailler sur ces points. Il est tout de même important que les règlements de l'école et du parascolaire soient en adéquation.

Mme Jaunin donne son accord de principe pour déléguer ce travail à la Commission. Le Conseil de direction de Prélaz doit encore être consulté à ce sujet.

La prochaine séance de travail aura lieu le 21 janvier 2013 à la salle de maîtres de Prélaz.

6. Divers :

- Assemblée des parents 2013-2014 :

M. Ghelfi propose d'articuler cette assemblée autour d'un artiste local. Puisque les enfants apprennent de toute manière des chansons en classe, l'idée serait la suivante : il s'agirait d'inviter un artiste local. Les enfants de l'établissement apprendraient une ou plusieurs de ses chansons durant l'année et pourraient chanter avec l'artiste les chansons apprises lors d'un ou de plusieurs spectacles de fin d'année. L'artiste pourrait aussi faire un tour de chant et participer de manière plus poussée à l'organisation. A cette occasion, la Commission interviendrait au début afin de présenter son travail avant de laisser les enfants chanter.

- La Commission réagit de manière très positive à la proposition de M. Ghelfi.



- Le bureau va prendre contact avec la représentante de l'artiste et effectuer une réservation de l'aula des Bergières pour le printemps 2014.

Mme Jaunin a été contactée par l'APE et propose au groupe travaillant sur le règlement de l'établissement de se poser la question quant à l'adéquation de la récréation de l'après-midi. Il s'avère qu'elle a été supprimée à Pierrefleur et remplacée par une petite pause active en classe. Les enseignants qui le désirent sortent avec leur classe et effectuent la surveillance.

La Commission prend connaissance de la réponse du service des routes et de la mobilité à la lettre du 17 septembre 2012 de Mme Conus qui s'inquiétait de l'accès au collège de Beaulieu.

Calendrier des séances de Commission 2013 :

25 mars : 20h00, Prélaz, point sur le règlement d'établissement.

1-2 juin : Manifestation «Moi et les autres», aula des Bergières.

17 juin : 18h30, Beaulieu, retour de la manifestation, sera suivi par un souper.

**La prochaine séance aura lieu le 25 mars 2013,
à la salle des maîtres du collège de Prélaz, ch de Renens 1, à Lausanne**

Seps/08.01.2013/fp

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 19
fax 021 315 60 04
Christine.gonzalez@Lausanne
<http://www.Lausanne.ch>